



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
RÉGION GUADELOUPE

oooooooooooo

\*\*\* \*\*

# AVIS

8<sup>ème</sup> réunion plénière ordinaire  
du Conseil Régional de la Guadeloupe  
de l'année 2020

-----  
**Vendredi 20 novembre 2020 - Hôtel de Région**

**Présenté par**  
**Madame Lucette Vairac**  
*Présidente*  
*du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe*

## **LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu** la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu** le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu** la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la saisine du conseil régional en date du 6 novembre 2020, référencée PCR-AC/CAB-TB/DGS-JLB/DGSA-JG/DAJA-MC/AL/CR20-8 portant sur :

### **Ordre du jour :**

- 1- Adoption des procès verbaux des 3 et 28 février, 12 et 26 juin et 31 août 2020;**
- 2- Délibération portant adoption du rapport de reconduction de l'octroi de mer ;**
- 3 - Délibération - cadre d'adhésion aux syndicats mixtes ouverts compétents en matière de collecte et/ou traitement des déchets;**
- 4 - Délibération d'adhésion au syndicat mixte ouvert SINNOVAL;**
- 5 - Délibération relative à validation des statuts de l'Agence de Biodiversité des Îles de Guadeloupe;**
- 6 - Délibération portant adoption du Schéma Régional de la Biomasse;**
- 7 - Délibération relevant du domaine du règlement, abrogeant et remplaçant les délibérations du 19 avril 2011 n° CR/11-374, CR/11-375, CR/11-376 du conseil régional de la Guadeloupe, respectivement relative:**
  - à l'inspection périodique des systèmes de climatisation et des pompes à chaleur réversibles,
  - à la production d'eau chaude sanitaire par énergie renouvelable ou par énergie de récupération dans les bâtiments, aux systèmes de refroidissement et à la performance énergétique des appareils de climatisation individuels;
- 8 - Délibération relevant du domaine du règlement, relative à la durée de validité des certificats de compétence délivrés aux experts chargés de la certification de la performance énergétique, abrogeant et remplaçant la délibération du 7 septembre 2018 n°CR/18-952;**
- 9 - Communication relative à la présentation de schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité;**

---

**Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mercredi 18 novembre 2020, en visioconférence a, sous la présidence de Lucette VAIRAC, émis les observations et avis ci-après.**

Etaient présents:

**Mmes :** Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Dominique MOUNIEN, Héléna NARAYIN-SIOUSARRAM, Marie-Claude PERNELLE, Mylène MUSQUET, Lucette VAIRAC.

**MM :** Hilarion BEVIS-SURPRISE, Gustave BYRAM, Thierry GARGAR, Claude KIAVUE, Jean-Jacques JEREMIE, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, Joël RABOTEUR, Alex RODEF, Jack SAINCILY.

***Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points de l'ordre du jour.***

***La Présidente et les membres du CCEE remercient Mme Chantal NANHOU Chef de projet biodiversité Ingénieur biodiversité et patrimoine naturel à la Direction de l'environnement et du cadre de vie et Mme Léa OIKININE, ingénieure en charge de la planification des déchets et de l'animation des filières ; ainsi que M Jean-Sébastien NICOLAS, chargé de mission pour la préfiguration de l'Agence régionale de la biodiversité Archipel Guadeloupe à la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, M Julien LAFFONT, Directeur Énergie Eau et Ludovic OSMAR, Ingénieur Service Énergies à la Direction de l'Energie et de l'Eau, d'avoir éclairé leurs travaux.***

-----

**Délibération-cadre d'adhésion aux syndicats mixtes ouverts (SMPO) compétents en matière de collecte, et ou de traitement des déchets.**

**Délibération d'adhésion au syndicat mixte ouvert SINNOVAL.**

Le CCEE approuve la délibération-cadre d'adhésion de la Région aux SMO compétents en matière de gestion des déchets. Cette décision s'intègre dans une démarche de suivi et de bonne mise œuvre du plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Guadeloupe approuvé le 28 février 2020 par la collectivité régionale.

Compte tenu de l'importance de cette matière, le CCEE exhorte la Région à poursuivre l'accompagnement de l'existant aussi bien que les SMO naissants.

Le CCEE saisit l'occasion offerte aujourd'hui, pour alerter sur la nécessité d'avoir des établissements de coopération intercommunale disposant de capacités financières permettant de réaliser et gérer des investissements à la hauteur des besoins de la population de l'ensemble de notre archipel.

Cela est vrai, tant en matière de collecte, de traitement, et de valorisation des déchets, qu'en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Pour ce qui est de la délibération subséquente, le CCEE salue l'initiative conjointe de la CARL et de la CANGT pour la création du syndicat mixte SINNOVAL et approuve l'adhésion de la Région à ce syndicat.

Le CCEE s'interroge cependant quant à l'inégale progression des 3 projets d'unités de gestion de déchets prévus dans le PRPGD.

Enfin, le CCEE appelle à une certaine vigilance quant à la rentabilité et la durabilité du modèle économique, étayant la coexistence de 3 installations dédiées au traitement de déchets, dont on prône – simultanément – la réduction en volumes.

**Délibération relative à la validation des statuts de l'agence de biodiversité des îles de Guadeloupe.**

Le CCEE approuve le projet de statuts de l'agence de la biodiversité des îles de Guadeloupe. Il appuie et adhère à la démarche prise par le conseil régional de demander au préfet de région la création de l'ARB de la Guadeloupe.

Le CCEE accueille favorablement le choix d'un EPCE permettant, éventuellement, la pluralité des partenaires-acteurs et la diversification des sources de financement, notamment celles issues de la « Compensation Carbone ».

Le CCEE souhaite être représenté au sein du conseil d'orientation de l'Agence de la biodiversité des îles de Guadeloupe.

Le CCEE a pris note du potentiel d'évolution de la composition du conseil d'administration et il espère voir renforcer la représentation du conseil départemental, propriétaire et gestionnaire de la majorité des espaces naturels sensibles de la Guadeloupe.

Le CCEE souligne le rôle majeur de l'Agence pour la reconquête, la valorisation de notre biodiversité, et le développement durable sur l'archipel.

Il insiste sur la nécessité d'un engagement durable des partenaires-membres, tant pour le fonctionnement de l'ARB, que pour la définition et l'exécution du programme d'actions.

### **Communication relative à la présentation du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB).**

Le CCEE a accompagné l'élaboration du SRPNB et apprécie que ses contributions y aient été incorporées.

Il note avec une attention particulière la cartographie relative aux continuités écologiques, traduisant les forces et les fragilités de la Guadeloupe, au regard de la pression anthropique.

Le CCEE approuve le SRPNB comme outil de référence en matière d'orientations stratégiques dans le domaine de la biodiversité devant s'intégrer au prochain SAR.

### **Le Schéma régional Biomasse de la Guadeloupe -saisine du conseil régional.**

Le CCEE a pris connaissance de l'objectif affiché de produire -d'ici 2023- 66MW (mégawatts) complémentaires, à partir de la biomasse. Ce qui fera passer la production de biomasse de 7MW en 2015 à 66MW en 2023.

Il s'associe à cette ambition et encourage la Région dans ses efforts visant à développer les énergies renouvelables dans notre archipel.

Le CCEE approuve donc le schéma régional biomasse de la Guadeloupe qui devrait contribuer sensiblement à la limitation de l'importation de charbon et d'autres sources d'énergie fossile.

En outre, en favorisant la structuration des filières de production de biomasse, la mise en œuvre du SRB devrait participer à la réduction et à la valorisation des déchets - tout en offrant des perspectives de création d'emplois et d'activités innovantes.

### **En conclusion,**

la Guadeloupe a su se doter de documents de planification stratégique nécessaires au développement durable de l'archipel - tels que le SRPNB, le SRB, le schéma régional de prévention et de gestion des déchets, bientôt le SAR...

Ils représentent une formidable opportunité pour le territoire.

Maintenant, ces documents doivent être partagés, appropriés et mis en œuvre avec les collectivités et surtout, l'ensemble des forces vives du pays, acteurs et passionnés de la biodiversité, agriculteurs, associations, leaders...Lesquels devront faire preuve d'innovation.

Dès lors, il importera que tous les moyens, financiers, matériels et logistiques soient mobilisés à la hauteur de tous les enjeux.

***Les autres points portés à l'ordre du jour de la présente assemblée plénière n'appellent pas d'observations particulières de la part du CCEE.***

**Basse-Terre, le 20 novembre 2020**



**LA PRESIDENTE DU CONSEIL  
DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**